

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 AVRIL 2022

Présents : Hervé MEDINA, Nathalie SAGE, Jean-Marc CHAUVIN, Gérard GUÉRIN, Karine PRIEU, Rémy PARRIER, Carine FROMENT, Sandrine LABAUME, Philippe PRINCET, Pascale LEGER, Blandine FONTAINE, Franck CARRU, Jérôme CHALAMET, Elisabeth GUYOT.

Anne HILAIRE (secrétaire de mairie, à titre de conseil)

Absents : Françoise ALIBERT procuration à Gérard GUÉRIN, Jacques AUBERT procuration à Rémy PARRIER, Frédéric NIEDDU procuration à Nathalie SAGE, Stéphanie JACOPIN procuration à Sandrine LABAUME, Héléna CHAFFOIS procuration à Hervé MEDINA.

Secrétaire de séance : Blandine FONTAINE

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 15 MARS 2022

Le compte-rendu de la réunion du 15 mars 2022 est approuvé.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR LES CENTRES DE LOISIRS

Par délibération du 20 juin 2019, la commune de Suze la Rousse a signé une convention d'entente intercommunale pour la gestion des centres de loisirs de Saint Paul Trois Châteaux (Rubis'Cube) et Tulette (Loisirs au Vent).

Il est proposé de renouveler pour 3 ans cette convention à compter du 1^{er} juillet 2022.
Approuvé à l'unanimité

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2023

Il est procédé au tirage au sort de six personnes inscrites sur les listes électorales, pour l'établissement de la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme pour l'année 2023. Il s'agit de Mme Sophie BAILOT, Mme Christine DE SOUZA MEREILLES, Mme Marie-Thérèse SIELLET, Mme Emilie MORET, M. Michel CHAREYRE, Mme Isabelle KIENTZY.

FINANCES LOCALES

MISE EN PLACE D'UN FORFAIT D'ÉVACUATION DE DÉPÔTS SAUVAGES

Il est de la responsabilité de la commune et plus particulièrement du maire de maintenir la salubrité de la voie publique.

Afin de lutter contre les dépôts sauvages devenus trop fréquents, il est proposé de fixer un forfait d'évacuation comme suit :

- Dépôts sauvages de matières non triées ou mal triées, à proximité d'apports volontaires : 100€
- Dépôts sauvages de matières non acceptées en dehors de sites prévus : 300 €
- En cas de nécessité de faire appel à un prestataire extérieur (dépôt d'amiante ou encombrant trop important), les frais d'enlèvement engagés seront pris en charge par la Commune dans un premier temps avant d'être refacturé au propriétaire des encombrants

Un titre de recette sera ensuite émis pour demander au propriétaire de rembourser la commune du montant des sommes engagées.

Approuvé à l'unanimité

EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Actuellement, les constructions nouvelles sont intégralement exonérées de taxe foncière pendant 2 ans à compter de l'achèvement des travaux.

Les communes sont autorisées à moduler le taux d'exonération par tranche de 10% jusqu'à un taux minimum de 40% pour tous les immeubles d'habitation ou uniquement pour les immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts de l'Etat.

Il est précisé que le bénéfice de cette exonération de 2 ans pour le contribuable reste, dans tous les cas, subordonné au dépôt d'une déclaration dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux.

Monsieur le Maire propose de fixer le taux de l'exonération à 40% pour tous les immeubles d'habitation. Cette modification génèrera une recette supplémentaire pour la commune d'environ 6 800 €.

Approuvé à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département pour obtenir une subvention au titre des amendes de police afin de financer l'installation de 3 radars pédagogiques dont le coût est estimé à 10 610 € HT.

Approuvé à l'unanimité

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2022

Lors du débat d'orientation budgétaire, il a été évoqué l'hypothèse d'augmenter le taux des impôts communaux. En raison du contexte actuel et de l'augmentation significative des bases d'imposition, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels.

	BASES NOTIFIEES POUR 2022	TAUX VOTES	PRODUITS VOTES
Taxe Foncière sur propriétés bâties	2 799 000 €	28,73%	804 153 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	338 700 €	63,49%	215 041 €
Cotisation Foncière Entreprise	230 800 €	29,87%	68 940 €

Approuvé à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2022

Madame Karine Prieu, adjointe aux finances, présente le projet de budget communal soumis au vote de l'assemblée.

Le budget de fonctionnement s'élève à 2 238 268 € en dépenses et en recettes.

Le budget d'investissement s'élève à 1 764 263 € en dépenses et en recettes.

Ces montants incluent les excédents 2021 s'élevant à 1 081 897 €.

Le capital restant dû au 31.12.2022 est de 2 451 351 € soit un endettement par habitant de 1 109 € (baisse de 28% en 3 ans).

L'enveloppe allouée aux subventions des associations a été augmentée de 9 000 €, passant de 25 000 € à 34 000 €, soit une augmentation de 36%.

Les principaux investissements prévus en 2022 sont :

- participation communale pour le futur collège (120 000 €)
- voirie caserne (100 000 €)
- aménagement du Jardin des Vignes (100 000 €)
- réfection voirie (90 000 €)
- sécurisation du village (57 000 €)
- City Stade (56 000 €)
- aménagement Cœur de Village (30 000 €)
- participation à la maison de santé (20 000 €)
- columbarium (13 000 €)
- remplacement coffret électrique forains (7 100 €)
- programmation éclairage public (5 800 €)
- frais de notaire achat de parcelles (5 000 €)
- travaux d'économie d'énergie (3 500 €)

- réparation de la cloche de l'église (3 310 €)
- jardinières de voirie (2 500 €)
- restauration d'un registre d'archives (1 500 €)

A ces nouveaux investissements, s'ajoutent les restes à réaliser (dépenses prévues et engagées en 2021) pour un montant de 136 490 €.

Le budget est voté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022

Le budget de fonctionnement s'élève à 285 429 € en dépenses et en recettes.

Le budget d'investissement s'élève à 382 916 € en dépenses et en recettes.

Ces montants incluent l'excédent de fonctionnement 2021 de 41 437 € l'excédent d'investissement 2021 s'élevant à 147 842 €.

Le capital restant au 31.12.2022 est de 1 836 996 € pour le budget assainissement.

Le budget est voté à l'unanimité.

Pour information, la trésorerie de la commune au 12 avril 2022 s'élève à 1 011 931 €.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

RENFORCEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AU POSTE MAILLOT

Afin de pouvoir alimenter le nouveau collège, le SDED nous informe qu'il est nécessaire de renforcer le réseau électrique à partir du poste Maillot. Le coût des travaux s'élève à 2 908,71 € et sera intégralement pris en charge par le SDED.

Approuvé à l'unanimité

EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La municipalité a initié des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies, en particulier dans un contexte de fortes augmentations des tarifs.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes voisines, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable sur la sécurité.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges programmables dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. Le coût de ces installations sera couvert la première année par les économies générées.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la

population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Monsieur le Maire propose d'éteindre l'éclairage public de 23h à 6h.

Approuvé à l'unanimité

CONVENTION POUR SERVITUDE DE PASSAGE DE LIGNE ELECTRIQUE

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) propose à la commune de signer une convention de servitude de passage pour une ligne électrique souterraine qui traversera les parcelles communales BE 314 et BE 316 afin d'alimenter la future caserne des pompiers.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ AGENDA : les évènements ou manifestations suivantes sont prévues dans les semaines à venir :
 - 24 avril : 2^{ème} tour de l'élection présidentielle
 - 13 mai : réunion des Personnes Publiques Associées pour le PLU
 - 20 mai : collecte des Restos du Cœur organisée par la Commission Jeunesse et Sports
 - 4-5-6 juin : visite des gouvions dans le cadre du jumelage
 - 11 et 12 juin : fête foraine
 - 12 et 19 juin : élections législatives
 - 17 juin : soirée cinéma en plein air au stade (gratuite) organisée par la Commission Jeunesse et Sports
 - 24 juin : 1^{ère} SUZE ESTIVALE organisée par le Comité des Fêtes
- ✓ Le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Jardin des Vignes a été signé avec le bureau d'études ECO ARCH de Bollène pour un coût de 10 000 €.
- ✓ L'appel d'offres pour le marché à bons de commande (durée 3 ans) pour les travaux de voirie a été lancé. Date limite de remise des plis le 6 mai.
- ✓ La Communauté de Communes DSP propose aux élus une visite du centre de tri les 19 mai et 16 juin.
- ✓ L'installation de l'abri-bus place de la Poste pose problème au niveau de l'emplacement. Des solutions sont à l'étude.
- ✓ Monsieur Princet demande que soient communiquées à l'assemblée les suites données à la visite de sécurité du camping Suze Luxe Nature. Monsieur le Maire indique qu'un avis favorable a été donné par la commission préfectorale avec un certain nombre de prescriptions à appliquer. Le SMBVL a été contacté par la commune afin de mettre en place un protocole d'évacuation en cas de risque d'inondation. Ce protocole a été validé, mis en application et sera intégré au Plan Communal de Sauvegarde.
Il est à noter que l'enquête pour infraction au Code de l'Urbanisme est toujours en cours d'instruction.